

Votants : 63

Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 12 mai 2025

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 19 mai 2025

### ATTRACTIVITÉ - NIORT TERMINAL - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU SYNDICAT MIXTE OUVERT (SMO) AU TITRE DE L'ANNÉE 2025

#### **Titulaires et suppléants présents :**

Stéphanie ANTIGNY, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Cédric BOUCHET, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Jean-Pierre DIGET, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, Elsa FORTAGE, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Christian GRONDEIN, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LIAIGRE, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Claire RICHECOEUR, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Valérie VOLLAND.

#### **Titulaires absents ayant donné pouvoir :**

Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Nicolas VIDEAU, Sophie BOUTRIT pouvoir à François GUYON, Christelle CHASSAGNE pouvoir à Rose-Marie NIETO, Noélie FERREIRA pouvoir à Romain DUPEYROU, Sophia MARC pouvoir à Johann SPITZ, Marie-Paule MILLASSEAU pouvoir à Jeanine BARBOTIN, Corinne RIVET BONNEAU pouvoir à Florent JARRIAULT, Séverine VACHON pouvoir à Philippe MAUFFREY, Lydia ZANATTA pouvoir à Aurore NADAL.

#### **Titulaire absent suppléé :**

Philippe LEYSSENE par Christian GRONDEIN.

#### **Titulaires absents :**

Michel BEAUDIC, Patricia DOUEZ, Guillaume JUIN, Elisabeth MAILLARD, Marcel MOINARD, Michel PAILLEY.

#### **Titulaire absent non représenté pour départ :**

Franck PORTZ.

#### **Titulaires absents pour départ :**

Jérôme BALOGE, Fabrice BARREAULT, Alain CANTEAU, Olivier D'ARAUJO, Thierry DEVAUTOUR, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Sonia LUSSIEZ, Dominique SIX.

#### **Titulaires absents excusés :**

Annick BAMBERGER, Marie-Christelle BOUCHERY, Bastien MARCHIVE.

**Président de séance :** Jacques BILLY

**Secrétaire de séance :** Aurore NADAL

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

### CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 19 MAI 2025

#### **ATTRACTIVITÉ - NIORT TERMINAL - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU SYNDICAT MIXTE OUVERT (SMO) AU TITRE DE L'ANNÉE 2025**

Monsieur **Jacques BILLY**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 et suivants,

Vu les arrêtés préfectoraux en date du 5 octobre 2010, du 7 août 2014 et du 31 octobre 2017, portant modifications des statuts du Syndicat Mixte pour la promotion et le développement de la plate-forme « Niort-Terminal »,

Vu la délibération n°4-2025 prise par le Comité syndical le 8 avril 2025 approuvant le budget primitif 2025 du syndicat mixte,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Ouvert (SMO), notamment l'alinéa 13 de l'article 8,

Le projet Niort terminal s'inscrit dans une volonté de développement local de la logistique ferroviaire. Il réunit au sein d'un Syndicat Mixte Ouvert (SMO) :

- La Communauté d'Agglomération du Niortais,
- La Communauté de Communes Haut Val de Sèvre,
- La Chambre de Commerce et d'Industrie des Deux-Sèvres.

Cet espace économique est situé :

- Au confluent de 3 autoroutes (A10 / A83 / A810),
- A moins de 30 minutes du Grand Port Maritime de la Rochelle,
- Sur un nœud ferroviaire d'importance (sur le tracé de la future autoroute ferroviaire Ecofret).

Les statuts du Syndicat Mixte Ouvert Niort Terminal précisent à l'alinéa 1 de l'article 15 que :

« Les membres du syndicat mixte s'engagent à verser une contribution financière suffisante pour assurer la réalisation de l'objet syndical ».

Après le vote du budget primitif 2025 du SMO Niort Terminal, la participation financière de la Communauté d'Agglomération du Niortais pour l'année 2025 s'élève à 176 000 €.

Le versement de la subvention s'effectuera en deux fois à l'approbation de la présente délibération.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le versement d'une contribution financière au titre de l'année 2025, d'un montant de 176 000 € correspondant à la contribution de la CAN au Syndicat Mixte Ouvert, en vertu de l'alinéa 1 de l'article 15 des statuts ;

- Autorise le Vice-Président Délégué à signer tous documents afférents.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 63

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**Aurore NADAL**

**Jacques BILLY**

**Secrétaire de séance**

**Vice-Président Délégué**